

● ● ● | MODALITÉS DE  
PAIEMENT ET  
ASPECT FISCAL

Les frais sont payables en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Le paiement peut se faire par Internet, par chèque ou en argent comptant.

Les frais de garde et de surveillance du midi donnent droit au crédit d'impôt pour frais de garde. Des reçus fiscaux seront émis aux personnes qui effectuent les paiements. À noter qu'au provincial, les frais de garde d'un élève régulier ne donnent pas droit au crédit d'impôt. La facturation se fait en deux versements: septembre et janvier.

**DES QUESTIONS?**

CONTACTEZ LA RESPONSABLE AU SERVICE DE GARDE.

819 824-3551, POSTE 5905.



Centre  
de services scolaire  
de l'Or-et-des-Bois  
Québec 

**ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS  
ÉDIFICE ASSOMPTION**

475, ROUTE 111

VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 0C1

TÉL. : 819 824-3551

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS  
ÉDIFICE ASSOMPTION



SERVICE DE  
GARDE ET  
SERVICE DE  
SURVEILLANCE  
DU MIDI



**INSCRIPTION  
2021-2022**



## DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS LE MIDI

Pour répondre aux besoins des parents, un service de garde et un service de surveillance du midi sont offerts aux élèves inscrits à l'école.

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE GARDE (SDG)?

Le SDG assure la garde des élèves inscrits en dehors des périodes en classe, où des services éducatifs sont offerts. Des éducatrices (une éducatrice pour 20 élèves) supervisent et animent des activités éducatives auprès des enfants dont une période d'aide aux devoirs, sur demande.

Pour l'année 2020-2021, le service est offert du 25 août 2021 au 29 juin 2022 de 7 h 15 à 17 h. 45

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI?

Pour les élèves non-inscrits au SDG, l'école organise un service de surveillance du midi sécuritaire et de qualité (une surveillante pour 35 élèves). La surveillance du midi encadre l'élève pendant son temps de repas tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.



## INSCRIPTION

Le parent choisit le service qui répond le mieux à ses besoins en complétant une fiche d'inscription pour chacun de ses enfants.

À noter que dans le cas de garde partagée et si le besoin de service diffère d'une période de garde à l'autre, chacun des parents doit remplir un formulaire pour sa période de garde.

## SERVICE DE GARDE

| Statut  | Coût/élève   |
|---|--|
| <b>Élève régulier</b><br>(élève fréquentant 3 jours ou plus par semaine et un minimum de 2 blocs par jour)  | 8,55\$/jour  |
| <b>Élève sporadique</b><br>(élève occasionnel)  | Facturation par bloc, selon les tarifs suivants :<br>Bloc 1 (Matin) : 7 \$<br>Bloc 2 (Midi) : 4 \$<br>Bloc 3 (Soir) : 11 \$<br><br>Un maximum de 18 \$ par jour peut être facturé. |
| <b>Journée pédagogique :</b> 16\$/jour. Puisque les places sont limitées par le nombre d'éducatrices disponibles, les élèves réguliers au SDG ont priorité. |  |
| <b>Retard:</b> Tout retard après 17h45 sera facturé   |  |
| SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI   |  |
| <b>Dîneur régulier</b>  | 335 \$/année   |
| <b>Dîneur occasionnel</b>   | Le parent de l'élève <u>non-inscrit comme dîneur régulier</u> et dînant à l'école à l'occasion est facturé 4 \$ par midi.  |